Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201396-20260326-0120032026-DE

COMMUNE DE MAGOAR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Délibération n°01-20-03-2026

Date de convocation : le 17 Mars 2026
Date d'affichage : le 17 Mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 07
Présents : 07
Absent(s) : 00
Procuration(s) : 00
Votants : 07

Présents : Messieurs Mesdames GOURIOU Arnaud, BOUILLENNEC Rachel, DESCHAMP Dominique, DOLO Katell, PARENT Fanny, RAOULT Jérôme, THOMAS Mathieu.

Secrétaire de séance : BOUILLENNEC Rachel

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Magoar, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURIOU Arnaud, Maire.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ELU LORS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Après les élections municipales du 15 mars 2026, les sept sièges prévus au Conseil municipal de Magoar ont été pourvus dès le 1er tour des élections, M. le Maire, GOURIOU Arnaud (maire jusqu'à l'élection du nouveau maire), donne lecture au Conseil Municipal des résultats, afin de procéder à la mise en place du nouveau Conseil municipal :

Elus au premier tour des élections municipales le 15 mars 2026, par ordre du nombre de voix obtenues :

- Mme BOUILLENNEC Rachel 49 voix
- M. GOURIOU Arnaud 49 voix
- Mme DOLO Katell 49 voix
- M. RAOULT Jérôme 49 voix
- Mme DESCHAMP Dominique 49 voix
- M. THOMAS Mathieu 49 voix
- Mme PARENT Fanny 49 voix

ELECTION DU MAIRE

Le jour même de la séance d'installation, jusqu'à l'élection du nouveau maire, les fonctions de maire de la séance sont assurées par le, la, doyen(ne) d'âge des conseillers titulaires nouvellement élus, à savoir Madame DESCHAMP Dominique.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201396-20260326-0120032026-DE

Madame DESCHAMP Dominique invite les candidats au poste de maire à se présenter :

Les candidat(e)s au poste de maire sont :

- ✓ GOURIOU Arnaud

Mme DESCHAMP Dominique invite les conseillers municipaux au vote à bulletin secret, à l'élection du maire.

Après vote à bulletin secret M. GOURIOU Arnaud été élu maire, au nombre de sept voix pour.

Fait et délibéré à Magoar, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 24 Mars 2026

BOUILLENNEC Rachel, Conseillère municipale
Secrétaire de séance

GOURIOU Arnaud, Maire

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR)

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR)

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le maire de Magoar dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.